



Mesures disponibles d'aide financière - écoles publiques et privées
Saison 2024-2025

SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL

Offerte aux écoles publiques et privées, cette mesure couvre à 100% le coût des sorties en salle, des ateliers culturels d'appréciation ou de préparation et des frais de transport scolaire. Les ateliers doivent être associés à une sortie mais peuvent se dérouler autant chez Odyscène qu'en classe. Pour plus de renseignements, référez-vous à votre direction d'école.

École publique : mesure 15186
École privée : mesure 30210, volet 2

ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE

Offerte aux écoles publiques seulement, cette mesure couvre à 100% le coût des sorties en salle, des ateliers culturels d'appréciation ou de préparation et des frais de transport scolaire. Les ateliers peuvent se dérouler autant chez Odyscène qu'en classe. Bien que cette mesure ne soit pas dédiée exclusivement aux sorties culturelles, elle permet d'organiser des projets de sorties culturelles. Pour plus de renseignements, référez-vous à votre direction d'école.

École publique : mesure 15230

ATELIERS CULTURELS À L'ÉCOLE

Offerte aux écoles publiques et privées, cette mesure couvre le coût des ateliers culturels d'appréciation ou de préparation tenus dans les écoles. Le remboursement se fait jusqu'à 100% des dépenses admissibles pour les écoles publiques et 75% pour les écoles privées. Pour plus de renseignements, référez-vous à votre direction d'école, à Karine Saucier CP en Arts ou directement sur le site du programme La culture à l'école du ministère de l'Éducation et à votre direction d'établissement.

Nous vous recommandons de valider toutes ces informations auprès de votre direction afin de vérifier si les mesures sont encore en vigueur ou si d'autres mesures sont offertes.